

**L'élaboration d'une nouvelle
Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent**

DOCUMENT DE CONSULTATION

Automne 2010



Canada

Québec

Table des matières

Table des matières	ii
<i>Première partie – Le contexte de l’élaboration de la nouvelle Entente</i>	1
1. Les 20 ans d’interventions du PSL	1
2. L’état du Saint-Laurent	2
3. Une gouvernance davantage intégrée et participative	3
4. L’atteinte de résultats concrets	3
4.1 L’élaboration de projets rassembleurs	4
4.2 Une nouvelle approche d’interventions dans des zones névralgiques	4
4.3 Le contexte financier de la nouvelle Entente	4
<i>Deuxième partie – La consultation sur le plan d’action quinquennal</i>	5
5. Les groupes cibles et le calendrier d’élaboration	5
5.1 Les groupes cibles	5
5.1.1 Les communautés autochtones	5
5.1.2 Les usagers et la société civile	5
5.2 Le calendrier d’élaboration	6
6. La portée de la consultation	6
6.1 Les enjeux et les orientations	6
6.2 Les zones névralgiques prioritaires	6
7. Les questions posées	8
8. La rétroaction sur la consultation	8
Annexe 1 – Liste des groupes cibles et organismes visés	9
Annexe 2 – Carte des zones névralgiques prioritaires proposées	12
Annexe 3 – Liste des partenaires impliqués dans l’élaboration de l’Entente	13

Première partie – Le contexte de l’élaboration de la nouvelle Entente

Les actions menées depuis 1988 par l’entremise des quatre ententes Canada-Québec sur le Saint-Laurent ont amené une amélioration notable de la santé environnementale de cet écosystème. Les efforts doivent cependant se poursuivre afin de conserver ces acquis, mais aussi afin de faire face aux nouvelles problématiques qui surviennent. La quatrième Entente quinquennale sur le Saint-Laurent (2005-2010) a pris fin en mars dernier. L’élaboration d’une nouvelle Entente, entreprise au printemps 2010, s’appuiera sur les connaissances acquises et sur les partenariats établis au fil des vingt dernières années dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Saint-Laurent (PSL).

1. Les 20 ans d’interventions du PSL

Les gouvernements du Canada et du Québec collaborent depuis 1988 pour assurer la conservation, la protection et la restauration de l’écosystème du Saint-Laurent de même que le recouvrement des usages liés au Saint-Laurent, et ce, par les ententes de concertation du Plan d’action Saint-Laurent (1988-1993), de Saint-Laurent Vision 2000 (1993-1998 et 1998-2003) et du Plan Saint-Laurent pour un développement durable (2005-2010).

Cette collaboration a permis d’atteindre des résultats tangibles et importants dans les domaines de l’assainissement agricole, industriel et urbain, de la conservation de la biodiversité, de la navigation durable, de l’amélioration de la santé humaine ainsi que de la participation communautaire.

Les réalisations les plus marquantes sont, notamment :

- la réduction de 96 % de la toxicité des rejets liquides dans le fleuve de 50 des industries les plus polluantes;
- l’exécution de plus de 120 projets de développement technologique ayant pour but la dépollution industrielle et municipale;
- la création du parc marin Saguenay–Saint-Laurent, le premier parc géré conjointement par les gouvernements du Canada et du Québec, en association étroite avec le milieu;
- la protection de 116 650 hectares d’habitats naturels par la création et l’agrandissement de parcs, de réserves écologiques et de refuges fauniques;
- la mise en place d’une passe migratoire multiespèce au barrage de Saint-Ours sur la rivière Richelieu;
- la réalisation de près d’une centaine de projets d’évaluation et de transfert technologique qui ont favorisé l’adoption de meilleures pratiques agroenvironnementales à la ferme;
- l’élaboration d’une stratégie de navigation durable en concertation avec l’industrie maritime, les intervenants environnementaux, les gouvernements et la population;
- la conduite d’une cinquantaine d’études pilotes et d’enquêtes épidémiologiques qui ont permis de faire le point sur la santé des populations riveraines;
- la création et le soutien de 14 comités de zones d’intervention prioritaire (ZIP) qui ont su rassembler plus de 250 partenaires locaux pour mettre en œuvre les plans de réhabilitation écologique de leur territoire;
- la mise en œuvre, par des organismes communautaires, de plusieurs centaines de projets qui ont permis le nettoyage et la stabilisation des berges, l’aménagement d’habitats fauniques et la mise en valeur de sites d’accès au Saint-Laurent.

2. L'état du Saint-Laurent

En 2008, le programme Suivi de l'état du Saint-Laurent, lancé dans le cadre de la phase III du Plan Saint-Laurent, a permis d'établir un diagnostic qui démontre que les efforts et les sommes d'argent investies ont permis d'améliorer l'état de l'écosystème du Saint-Laurent. En effet, plusieurs indicateurs montrent une réduction de la contamination des sédiments, des poissons d'eau douce, des ressources marines et des eaux coquillières. Malgré ces améliorations, d'autres problèmes subsistent. Le Saint-Laurent demeure vulnérable en raison de l'érosion des rives, des substances toxiques utilisées notamment par l'industrie agricole et de l'augmentation des concentrations de substances émergentes dans l'écosystème. De plus, les changements climatiques peuvent entraîner des modifications du régime hydrologique, ce qui augmenterait la vulnérabilité de l'écosystème et menacerait la pérennité des usages qui lui sont associés.

Les sections suivantes présentent succinctement les principales problématiques considérées dans l'élaboration de la prochaine Entente sur le Saint-Laurent.

La biodiversité

La perte d'habitats représente la plus grande menace pour la biodiversité. Lorsqu'un habitat est perdu ou fragmenté en raison de diverses contraintes (variations des niveaux d'eau, présence de végétaux exotiques envahissants, variation topographique, changements climatiques et développement urbain et agricole), les espèces qui en dépendent subissent tôt ou tard une réduction de leur population. Les milieux humides sont particulièrement importants, tant pour la faune que pour la flore, puisqu'ils permettent entre autres à de nombreuses espèces de compléter leur cycle de vie, en plus de filtrer l'eau et de modérer la variation des niveaux d'eau.

Les espèces exotiques envahissantes, tant végétales qu'animales, constituent la deuxième menace la plus importante pour la biodiversité. Au cours des deux derniers siècles, plus de 180 espèces envahissantes exotiques ont été introduites dans le bassin des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent; on retrouve au moins 85 de ces espèces dans le Saint-Laurent. Les espèces exotiques envahissantes dominent souvent les écosystèmes qu'elles envahissent, bouleversant l'équilibre naturel qui régnait avant leur introduction, au point de faire disparaître certains types d'habitats et certaines niches écologiques. L'impact des espèces exotiques envahissantes est grave et souvent irréversible, et celles-ci constituent un facteur de plus en plus important dans le déclin des espèces indigènes.

Les changements climatiques, par l'entremise des variations du régime hydrologique qui en découlent, ont un impact sur l'état des berges et des nombreux habitats qu'elles abritent, notamment les milieux humides.

La qualité de l'eau

Les sources ponctuelles de contamination des eaux du Saint-Laurent sont assez bien caractérisées et localisées. Par contre, la pollution diffuse causée à la fois par l'apport excessif de nutriments en provenance du milieu agricole et par les apports atmosphériques est quant à elle moins bien documentée.

De plus, plusieurs problèmes subsistent tels que la contamination chimique et bactériologique. Par ailleurs, on constate la présence croissante de contaminants émergents liés aux rejets d'eaux usées et à la remise en suspension de sédiments contaminés. Parmi les substances émergentes que l'on retrouve dans le fleuve, mentionnons les ignifuges bromés (PBDE), certains produits pharmaceutiques et leurs métabolites ainsi que des sous-produits de la nanotechnologie. Leurs effets sur l'environnement et la santé humaine sont présentement peu connus.

Les usages

Le développement urbain, l'artificialisation des rives et la dégradation des habitats aquatiques et riverains ont entraîné la perte de nombreux usages récréatifs dans certains secteurs (baignade, promenade, observation et nautisme) et menacent l'exploitation de certaines ressources halieutiques (pêche commerciale, cueillette de mollusques, etc.). Certains usages actuels du Saint-Laurent sont compromis par la dégradation de la qualité de l'eau et de la qualité des milieux, ainsi que par les conflits entre les usagers et l'érosion des berges.

Les fluctuations importantes de niveaux d'eau soulèvent aussi les préoccupations du public et de certains usagers industriels. Les facteurs affectant les niveaux d'eau peuvent être naturels (précipitations, températures, ruissellement, drainage, évaporation et apport en eau des Grands Lacs et des principaux tributaires) ou anthropiques (extraction d'eau à des fins de consommation, dragage des voies maritimes et régularisation des débits). Ces facteurs seront affectés par les changements climatiques qui pourraient modifier à la fois les caractéristiques naturelles du cours d'eau et les activités humaines dans le bassin du Saint-Laurent.

3. Une gouvernance davantage intégrée et participative

Les recherches et les actions menées au cours des dernières décennies aux niveaux national et international en matière de gestion des ressources démontrent la nécessité de modifier nos pratiques. Depuis les années 1980, de nombreux sommets internationaux ont permis d'en arriver à un consensus de plus en plus large à l'échelle mondiale en faveur de la gestion intégrée de l'eau et des ressources naturelles. De nombreuses instances dont la mission consiste à assurer la concertation des principaux acteurs d'un écosystème et à coordonner leurs actions ont d'ailleurs vu le jour (Commission internationale pour la protection du Rhin, Fraser Basin Council, etc.). Le développement durable du Saint-Laurent passe désormais par une gouvernance plus participative et par une concertation accrue de tous les acteurs.

Conséquemment aux actions entreprises au cours des dernières années pour impliquer davantage la société civile (ex. : SSL, comités ZIP) au sein de comités de concertation, le concept de la gestion intégrée du Saint-Laurent (GISL) a été élaboré pendant la phase IV de l'Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent. La GISL repose sur une implication responsable et concertée de la société civile, des usagers et des décideurs publics dans le choix et la mise en œuvre des activités et des programmes qui touchent le Saint-Laurent et ses ressources.

Aujourd'hui, les organismes engagés dans la gouvernance de l'eau au Québec, qu'ils soient gouvernementaux ou non, ont atteint un degré de maturité qui rend possible une plus grande intégration et une participation active de la société civile et des usagers à la prise des décisions qui concernent le Saint-Laurent. D'ailleurs, la Politique nationale de l'eau, la Loi affirmant le caractère collectif des ressources en eau et visant à renforcer leur protection et la Loi sur les océans témoignent de la volonté des gouvernements d'aller de l'avant dans la mise en œuvre de la GISL.

4. L'atteinte de résultats concrets

Une entente-cadre sur le Saint-Laurent est en cours d'élaboration et traduit les intérêts et les intentions des gouvernements du Canada et du Québec à l'égard, entre autres, de la gouvernance, de la recherche, des outils de prise de décisions et des enjeux qui sont prioritaires relativement au Saint-Laurent. Cette entente-cadre sera en vigueur pendant une période de 15 ans.

L'entente-cadre sera complétée par des ententes pluriannuelles ou par des plans d'action qui permettront de préciser les engagements des partenaires gouvernementaux à court ou moyen terme. Ces ententes pluriannuelles ou ces plans d'action porteront sur des orientations, des projets et des

activités visant à concrétiser et à soutenir les intentions des gouvernements inscrits dans l'entente-cadre tels que la gouvernance, le monitoring, la recherche, la prévision environnementale, l'éducation et l'engagement des collectivités. Ainsi, parallèlement à l'élaboration de l'entente-cadre sur le Saint-Laurent, les partenaires gouvernementaux ont convenu de concevoir un premier plan d'action quinquennal pour poursuivre les efforts déployés pour obtenir des résultats concrets pour le Saint-Laurent.

4.1 L'élaboration de projets concertés

Un comité de négociation mis en place à la fin de la phase IV du PSL a entamé l'harmonisation de ces orientations et, cet automne, des comités de développement regroupant les experts concernés amorcent les travaux d'élaboration de projets rassembleurs pour lesquels la mise en commun des ressources permettra d'obtenir une valeur ajoutée pour le Saint-Laurent.

4.2 Une nouvelle approche d'intervention dans des zones névralgiques

Les partenaires gouvernementaux ont convenu de concentrer leurs interventions afin d'avoir un impact positif dans les zones névralgiques. Cette approche permettra d'utiliser les outils et les ressources requises pour obtenir des résultats mesurables dans les tronçons du Saint-Laurent qui sont aux prises avec les problèmes les plus criants.

Par ailleurs, les connaissances et outils d'intervention conçus pourront éventuellement être appliqués à d'autres zones du Saint-Laurent.

4.3 Le contexte financier de la nouvelle Entente

Une approche d'élaboration des plans d'action fondée sur des principes et des enjeux définis dans une entente-cadre à long terme permettra de planifier des interventions d'une manière plus cohérente et réaliste. De plus, dans le contexte financier actuel et dans une perspective de gestion davantage intégrée, il a été convenu de favoriser l'intégration des programmes, des activités et des ressources existantes ainsi que de profiter des opportunités communes afin de déterminer les actions à entreprendre dans le plan d'action quinquennal.

Deuxième partie – La consultation sur le plan d’action quinquennal

La participation du public au processus de planification gouvernementale est un indicateur de bonne gouvernance. La participation de la population permet aux gouvernements de bénéficier de l’expérience et du savoir-faire de la société, ce qui peut mener à des décisions davantage éclairées, à une meilleure conception des politiques et des programmes ainsi qu’à une plus grande légitimité du processus décisionnel.

5. Les groupes cibles et le calendrier d’élaboration

Le choix de réaliser une consultation ciblée plutôt qu’une consultation publique repose sur le fait que les commentaires des groupes concernés directement par le devenir du Saint-Laurent correspondent davantage aux avis recherchés à cette étape-ci de la démarche d’élaboration de la nouvelle Entente, qui consiste essentiellement à déterminer les enjeux et les orientations.

5.1 Les groupes cibles¹

5.1.1 Les communautés autochtones

Pour plusieurs communautés autochtones, le lien entretenu avec le Saint-Laurent revêt une grande importance sur les plans social, économique et culturel. Cette relation particulière explique l’importance d’impliquer de manière significative ces communautés dans le processus d’élaboration de l’Entente.

Une période de consultation sur le projet d’Entente est prévue du 7 septembre au 8 octobre 2010. Durant cette période, Environnement Canada (EC) et le ministère du Développement durable, de l’Environnement et des Parcs (MDDEP) recevront les commentaires, observations et préoccupations des groupes autochtones concernés.

5.1.2 Les usagers et la société civile

Les organismes visés par la présente consultation représentent les usagers ou la société civile qui ont un intérêt pour le Saint-Laurent et qui pourraient être directement concernés par les enjeux susceptibles d’être abordés dans la nouvelle Entente.

La consultation menée auprès des usagers et de la société civile se réalise par l’envoi d’un courriel aux représentants des groupes ciblés. Environnement Canada et le MDDEP recevront leurs commentaires, observations et préoccupations pendant la période de consultation prévue du 7 septembre au 8 octobre 2010.

¹ Une liste des groupes cibles et des organismes visés est présentée à l’Annexe 1.

5.2 Le calendrier d'élaboration

Les travaux d'élaboration de la nouvelle Entente Canada-Québec sur le Saint-Laurent ont été amorcés au printemps 2010. De manière à réduire au minimum la période de transition, les gouvernements souhaitent conclure une nouvelle Entente au printemps 2011.

La période de consultation sera de 30 jours pour permettre aux comités de développement de tenir compte des commentaires issus de la consultation. En effet, ceux-ci sont chargés de déterminer, de la mi-septembre à la mi-novembre 2010, les résultats visés et les projets à réaliser dans le cadre du premier plan d'action quinquennal.

6. La portée de la consultation

6.1 Les enjeux et les orientations

Les enjeux, les orientations et les zones névralgiques présentés dans le tableau à la page suivante représentent les éléments de base sur lesquels les négociateurs de l'Entente souhaitent obtenir votre avis. Les comités de développement s'appuieront sur ces éléments pour déterminer les résultats visés et les projets concrets qui seront réalisés dans le cadre du plan d'action quinquennal 2011-2016.

Il est à noter que, comme les changements climatiques représentent un enjeu transversal, les comités de développement devront en tenir compte dans leurs travaux pour chacun des enjeux.

6.2 Les zones névralgiques prioritaires proposées²

Les zones névralgiques prioritaires proposées ont été déterminées sur la base de deux critères principaux : d'une part, la présence de plusieurs problèmes environnementaux reconnus comme prioritaires par les experts gouvernementaux et, d'autre part, la possibilité de mettre en œuvre des actions davantage intégrées et concertées.

Les zones névralgiques prioritaires proposées sont les suivantes :

- 1- **Montréal** (territoire équivalant à celui de la Communauté métropolitaine de Montréal)
- 2- **Lac Saint-Pierre** (territoire compris entre les îles de Sorel et l'embouchure du lac Saint-Pierre en aval)
- 3- **Québec** (territoire équivalant à celui de la Communauté métropolitaine de Québec et s'étendant jusqu'à Berthier-sur-Mer, sur la rive sud)
- 4- **Estuaire maritime** (territoire s'étendant, sur la rive nord, de l'embouchure du fjord du Saguenay jusqu'à Baie Trinité inclusivement et, sur la rive sud, de Cacouna jusqu'à Cap-Chat.
- 5- **Îles-de-la-Madeleine**

² Une carte géographique des zones névralgiques prioritaires proposées est présentée à l'Annexe 2.

**Enjeux, orientations et zones névralgiques retenus
au cours de la première phase des négociations de la nouvelle Entente sur le Saint-Laurent**

Enjeux	Orientations	Zones névralgiques
Conservation* de la biodiversité	1- Restaurer, valoriser et protéger les milieux d'intérêt écologique et patrimonial**	Montréal Lac Saint-Pierre Québec Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
	2- Évaluer l'impact des changements climatiques sur les écosystèmes	Montréal Lac Saint-Pierre Québec Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
	3- Prévenir l'introduction et contrôler la dispersion des espèces exotiques envahissantes	Montréal Lac Saint-Pierre Québec Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
Pérennité des usages	4- Accompagner les communautés touchées par l'érosion côtière	Lac Saint-Pierre Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
	5- Soutenir l'exploitation durable des ressources halieutiques	Lac Saint-Pierre Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
	6- Améliorer l'accès public au Saint-Laurent	Montréal Lac Saint-Pierre Québec Estuaire maritime Îles-de-la-Madeleine
	7- Maintenir et promouvoir une navigation durable	Montréal Lac Saint-Pierre Québec Estuaire maritime
	8- Assurer les apports en eau nécessaires aux écosystèmes et aux usagers	Montréal Lac Saint-Pierre Québec
Amélioration de la qualité de l'eau	9- Réduire les sources agricoles de pollution diffuse	Lac Saint-Pierre
	10- Favoriser la décontamination de sites de sédiments contaminés	Montréal Québec
	11- Évaluer la présence et les effets des substances toxiques, émergentes et pathogènes sur l'écosystème	Montréal Québec Estuaire maritime

* Le terme « conservation » réfère à la préservation, au maintien, à l'utilisation durable, à la restauration et à l'amélioration de l'environnement naturel (UICN, PNUE et WWF, 1980).

** Un milieu d'intérêt patrimonial correspond à un « territoire habité, terrestre ou aquatique, dont le paysage et les composantes naturelles ont été façonnés au fil du temps par des activités humaines en harmonie avec la nature et présentant des qualités intrinsèques remarquables dont la conservation dépend fortement de la poursuite des pratiques qui en sont à l'origine (définition inspirée de celle de « paysages humanisés » contenue dans la Loi sur la conservation du patrimoine naturel).

7. Les questions posées

Voici les questions qui vous sont adressées :

- Quelle vision à long terme du Saint-Laurent devrait, selon vous, guider l'élaboration de la nouvelle Entente?
- Parmi les 11 orientations retenues, pourriez-vous en citer cinq qui vous semblent devoir être abordées en priorité? Pourquoi?
- Pour les cinq orientations que vous privilégiez, quels seraient les résultats qui devraient être visés ou les objectifs qui vous interpelleraient le plus comme usagers du Saint-Laurent?
- Croyez-vous que d'autres zones névralgiques du Saint-Laurent devraient être considérées à court terme (dans les cinq prochaines années)? Si oui, lesquelles et pourquoi?
- Avez-vous des préoccupations particulières, qui vous semblent exclues des orientations retenues, concernant l'environnement dans les zones névralgiques proposées?
- D'ici quinze ans, quelles améliorations spécifiques souhaitez-vous voir pour le Saint-Laurent, en lien avec les trois enjeux proposés : conservation de la biodiversité, pérennité des usages et amélioration de la qualité de l'eau?

Veillez nous faire parvenir vos interrogations, commentaires et réponses au plus tard le 8 octobre 2010, à l'adresse courriel suivante : psl@ec.gc.ca.

8. La rétroaction sur la consultation

Les commentaires, observations et préoccupations reçus lors de la consultation seront analysés et transmis aux comités de développement. Ceux-ci les prendront en considération dans leurs travaux d'élaboration du plan d'action 2011-2016.

Annexe 1 – Liste des groupes cibles et organismes visés

GROUPES CIBLES	ORGANISMES VISÉS
<p>Autochtones</p>	<p>Innus</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Essipit ○ Mashteuiatsh ○ Natashquan ○ Mingan (Ekuanitshit) ○ Pakua Shipi, ○ La Romaine (Unaman Shipu) ○ Ushuat- Maliotenam ○ Betsiamites ○ Conseil tribal Mamuitun ○ Conseil tribal Mamit Innuat ○ Agence Mamu Innu Kaikuseth (AMIK) <p>Micmacs</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Gespeg ○ Gesgapediag ○ Listuguj ○ Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi <p>Malécites</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Cacouna <p>Hurons-Wendats</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Wendake <p>Abénakis</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Odanak ○ Wôlinak ○ Grand conseil de la nation Waban-Aki inc. <p>Mohawks</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Kahnawake ○ Akwesasne ○ Kanesatake <p>Attikameks</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ Manawan ○ Obedjiwan ○ Wemotaci ○ Conseil de la nation Atikamekw <p>Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador/Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador</p>

Milieu municipal	<p>Union des municipalités du Québec Fédération québécoise des municipalités Communauté métropolitaine de Québec Communauté métropolitaine de Montréal Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent</p>
Agriculture	<p>Union des producteurs agricoles Union paysanne Solidarité rurale du Québec Institut de recherche et de développement en agroenvironnement</p>
Industries maritimes et agences portuaires	<p>Conseil consultatif maritime régional Association des croisières et excursions du Québec Les armateurs du Saint-Laurent Corporation des pilotes du Saint-Laurent central et du Bas-Saint-Laurent Fédération maritime du Canada Société de développement économique du Saint-Laurent Alliance verte Administration portuaire de Québec Administration portuaire de Trois-Rivières Administration portuaire de Sept-Îles Administration portuaire de Montréal</p>
Autres industries et usagers de l'eau	<p>Conseil patronal de l'environnement du Québec</p>
Pêches commerciales et aquaculture	<p>Association des aquaculteurs du Québec Association des pêcheurs d'anguilles du Québec Association des pêcheurs commerciaux du lac Saint-Pierre Alliance des pêcheurs professionnels du Québec Fédération des pêcheurs semi-hauturiers du Québec Association québécoise de l'industrie de la pêche Regroupement des mariculteurs du Québec</p>
Récréotourisme	<p>Associations touristiques régionales associées du Québec Association maritime du Québec Fédération de la voile du Québec Fédération québécoise de canoë-kayak</p>
Organismes de concertation régionale	<p>Stratégies Saint-Laurent Regroupement des organismes de bassins versants du Québec Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement</p>

<p>Biodiversité et ressources halieutiques</p>	<p>Conservation de la nature Canada - Région du Québec Groupe de recherche et d'éducation sur les mammifères marins Nature Québec Union Saint-Laurent Grands Lacs Les amis de la vallée du Saint-Laurent Fondation de la faune du Québec Fondation David Suzuki Attention Fragiles Fédération des pourvoires du Québec Fédération québécoise de la faune Fédération québécoise pour le saumon atlantique Canards illimités Canada Réseau de milieux naturels protégés Société pour la nature et les parcs du Canada Équiterre Greenpeace</p>
<p>Recherche et éducation</p>	<p>André Beauchamp (Phénix de l'environnement) André Delisle (Phénix de l'environnement) Laurent Lepage (UQAM, Chaire d'études sur les écosystèmes urbains) Yves Prairie (UQAM, Département des sciences biologiques) Philip Spear (UQAM, TOXEN) Louise Vandelac (UQAM, Centre de recherche interdisciplinaire sur la biologie, la santé, la société et l'environnement) Bernadette Pinel-Alloul, (Université de Montréal, Département des sciences biologiques) Richard Carignan (Université de Montréal, Département des sciences biologiques) Yves Bégin (INRS - Eau-Terre-Environnement) Michel Fournier (INRS-Institut Armand Frappier) Frédéric Lasserre (Université Laval, Observatoire de recherches internationales sur l'eau) Maurice Levasseur (Université Laval , Québec-Océan) Luc Desaulniers (UQAR, programme en gestion des ressources maritimes) Steve Plante (UQAR, Alliance de recherche universités-communautés sur les défis des communautés côtières de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent à l'heure des changements climatiques) Claude Rioux (UQAR, Département des sciences de la gestion) Pierre Magnan (UQTR, Chaire de recherche du Canada en écologie des eaux douces, programme de recherche du GREA sur les lacs fluviaux du Saint-Laurent) Pierre Baril (Ouranos) Serge Demers (Institut des sciences de la mer de Rimouski) Robert Litzer (Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement) René Drolet (Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie, Politique et recherche) Luc Vescovi (Conseil de la science et de la technologie du Québec) Chandra Madramootoo (Université McGill, Faculté des sciences de l'agriculture et de l'environnement)</p>

Annexe 2 – Carte des zones névralgiques prioritaires proposées



Annexe 3 - Liste des partenaires impliqués dans l'élaboration de l'Entente

Gouvernement du Québec

- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs
- Ministère de la Sécurité publique
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec
- Ministère des Transports
- Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
- Ministère du Tourisme du Québec

Gouvernement du Canada

- Agence spatiale canadienne
- Agriculture et Agroalimentaire Canada
- Santé Canada
- Environnement Canada
- Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
- Transports Canada
- Garde côtière canadienne
- Affaires indiennes et du Nord Canada
- Pêches et Océans Canada
- Agence Parcs Canada